

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 60

Avis public est par la présente donné, à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance du Conseil municipal, une consultation publique aura lieu **le mardi 1^{er} juillet 2025 à 19 h 20** relativement à une demande de dérogation mineure :

sur le lot 5 494 682 (31, rue du Sous-Bois à Saint-Anselme)

BUT DE LA DÉROGATION :

- Rendre présumés conforme :
 - la construction d'un bâtiment complémentaire à un usage résidentiel (garage isolé) à une distance de 1 mètre de la ligne latérale droite du lot.

À CET EFFET :

- L'article 78 du règlement de zonage n° 60, concernant les normes particulières relatives aux garages privés, aux abris d'auto et aux remises, prévoit à l'alinéa 1° a), que dans le cas d'une remise ou d'un garage isolé, la distance par rapport à toute ligne de terrain ne doit pas être inférieure à 1,5 mètre.

Cette assemblée publique de consultation se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 134, rue Principale à Saint-Anselme. Au cours de cette assemblée, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Toute personne intéressée peut également se présenter au bureau de la Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau, afin d'obtenir des informations ou émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Anselme ce 4^e jour du mois de juin 2025.


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437 soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics; au vestibule de la mairie de Saint-Anselme localisé au 134 rue Principale et sur le site internet de la Municipalité, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 4^e jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de juin 2025.


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière